



## La MNT lance Terriscope

Ce 13 juin à midi naissait sur le Net un nouveau et très simple d'utilisation comparateur de complémentaires santé et prévoyance, **Terriscope**, dédié aux agents territoriaux.

On peut penser qu'un opérateur, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) en l'occurrence, qui lance un tel outil ne peut pas être d'une objectivité absolue en jugeant ses concurrents. Et pourtant, Alain Gianazza, président de la mutuelle, Laurent Adouard, son directeur général, et Hélène Charrondièrre, directrice du pôle Pharmacie-Santé des **Echos Etudes**, insistent, avec des arguments, sur cette objectivité.

La source de cette initiative se trouve dans le décret du 8 novembre 2011 qui autorise (ne fait qu'autoriser [1]) la participation financière des collectivités locales à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette disposition, applicable depuis le 31 août 2012, donne aux employeurs deux possibilités : soit mettre en place un contrat collectif, une « convention de participation », proposant à tous les agents les mêmes conditions de couverture, soit opter pour les contrat labellisés. Dans ce dernier cas, chaque agent est libre de choisir sa complémentaire.

Rappelons que la fonction publique territoriale emploie environ 1,8 million d'agents titulaires ou non titulaires.

Aujourd'hui, environ 51% des collectivités concernées ont choisi la labellisation pour la prévoyance et 64 % pour la santé.

A la suite de ce décret, les offres et les contrats se sont multipliés. Leur liste tient en effet sur 20 pages au 7 juin 2017.

Il n'est pas étonnant, en conséquence, que le reproche essentiel fait à la labellisation par les agents concernés, est, selon Alain Gianazza, « *la difficulté de trouver des repères* » pour choisir. C'est pour combler ce manque que la MNT, « *acteur de référence du secteur* » a décidé de lancer Terriscope.

## Une volonté d'objectivité

Afin de ne pas donner prise à des accusations de partialité, la MNT a chargé **Les Echos Etudes**, spécialiste du monde de la complémentaire santé, de récolter les données, de construire la méthodologie ainsi que les algorithmes à l'origine des classements. « *Leur expertise garantit l'objectivité des informations présentées* » explique Laurent Adouard

Afin d'adapter l'outil aux besoins des utilisateurs, les offres comparées ont été sélectionnées par une étude réalisée par l'institut de sondage CSA [2].

En matière de santé, il en ressort, sans grande surprise, que ce sont les prises en charge du dentaire, de l'hospitalisation, de l'optique, de la pharmacie et des honoraires médicaux qui sont les plus importantes pour les personnes concernées. Bien avant l'accompagnement dans la vie quotidienne ou professionnelle.

C'est d'ailleurs cela qui montre, peut-être, de façon évidente la « *volonté d'objectivité* » de Terriscope : si l'on ne prend pas en compte ce qui intéresse le moins les fonctionnaires territoriaux, la MNT disparaît parfois du podium. Il est vrai que les tarifs ne jouent pas sur les résultats de la consultation, même s'ils sont indiqués et qu'il existe un classement des coûts, qui met la MNT le plus souvent en tête.

## Un fonctionnement simple

Terriscope compare les offres en santé de seulement quinze complémentaires, leaders en termes de montant de cotisations en santé individuelle, et deux formules sont étudiées, le « haut de gamme », dénommé Maxi, et son inverse, Mini. « *Ce choix répond à la tendance structurelle des assurés à s'orienter depuis plusieurs années vers les offres les plus couvrantes ou les moins couvrantes au détriment du milieu de gamme* » explique Alain Gianazza. Cela correspond sans doute aussi à une volonté de rendre la consultation du comparateur simple. Ce qui est le cas.

Les garanties comparées sont l'appareillage, le dentaire, les honoraires, l'hospitalisation, l'optique, la pharmacie, la prévention et médecine douce, l'accompagnement de la vie quotidienne ou de la vie professionnelle. L'internaute peut décider de décocher certains de ces items.

Pour la prévoyance, ce sont sept complémentaires et trois garanties et services qui sont comparées : maintien de salaire, sur la base d'un taux de couverture à 95 %, en cas d'incapacité temporaire de travail, en cas d'invalidité permanente et l'assistance.

Aucune donnée personnelle et professionnelle n'est demandée aux utilisateurs pour accéder aux résultats et seuls quatre clics suffisent pour voir apparaître les trois meilleures offres correspondant à sa demande.

Les conseils pratiques disponibles sur le site aident également les utilisateurs à décrypter et comprendre les contrats et les enjeux de protection sociale dans la Fonction publique territoriale.

Enfin, une mise à jour semestrielle des données est prévue.

## Une bizarrerie tout de même

Afin de pouvoir comparer les offres, un profil-type a été déterminé : « *une femme de 35 ans, mariée, avec 2 enfants âgés de 6 et 3 ans, dotée d'un conjoint âgé de 38 ans, demandant une couverture pour l'ensemble de la famille* » explique Hélène Charrondière.

Curieusement, ce dernier point (une demande de couverture pour l'ensemble de la famille) n'apparaît pas de façon évidente sur le site (au 13 juin). On ne trouve cette précision qu'en page 6 de la note méthodologique, consultable à partir d'un lien situé dans une rubrique un peu cachée, « *En savoir plus* ». C'est pourtant cela qui explique le prix indiqué. Lequel a quand même son importance, nous semble-t-il.

[1] Seulement un tiers des agents déclare bénéficiaire réellement d'une participation en santé et 40 % en prévoyance, selon deux enquêtes GMV Conseil/MNT menées en 2014.

[2] Cette enquête a été menée du 1er au 10 décembre 2015, auprès de 1 002 agents territoriaux représentatifs des assurés de la fonction publique territoriale.